



Mise à disposition local professionnel

Par yanis_arf

Bonjour,

Je loue un local professionnel dans le cadre de mon activité de post production audiovisuel.

Afin d'alléger la charge je souhaiterai mettre à disposition contre rémunération (sûr facture avec convention de mise à disposition) une des pièces à une boite de production avec qui je collabore déjà régulièrement
Mon expert me dit que je ne peux pas faire de sous location car ce n'est pas dans mon objet social.

Je vous mets ci dessous l'article sur l'objet de ma société, dites moi ce que vous en pensez.

Merci d'avance

- Étalonnage audiovisuel (post-production) numérique sur Vidéos et Films, Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale.

- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de location ? gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant la société ;

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Proposez à votre bailleur un bail de colocation contre une diminution de votre loyer ?

Par yanis_arf

Bonjour,

Merci pour votre retour.

Il ne veut pas mais autorise la sous location

Par yapasdequoi

Dans ce cas il faut convaincre votre expert comptable...

Par yanis_arf

Oui il faudrait .. Mais j'aimerais comprendre si je suis juridiquement dans mon droit avec les objets de ma société ou effectivement il a raison je devrais ajouter la location à mon objet social.

Merci !

Par yapasdequoi

Renseignez vous auprès de votre CCI ?